



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### délocalisations

Question écrite n° 36441

#### Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le projet de réorganisation de la statistique publique. Le secrétaire d'État à l'aménagement du territoire a annoncé la création d'un pôle interministériel d'études et de statistiques à Metz, où 1 000 emplois seraient délocalisés. Cette annonce a été confirmée le 2 septembre 2008 par un communiqué de la Présidence de la République, repris par la presse. Les statisticiens publics ont donc appris par les médias que leurs postes seraient délocalisés. À aucun moment, les organisations syndicales ou les salariés de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) n'ont été consultés sur ce projet. Cependant, ce projet de délocalisation fait craindre d'autres mutations encore plus douloureuses comme des suppressions de postes ou une réorganisation de la statistique publique qui remettrait en cause, de fait, son indépendance. En effet, n'est-il pas prévu de supprimer 2 500 postes de l'Insee, sur un effectif de 6 000 personnes d'ici 2015 ? Les statisticiens publics ont la mission d'informer le Gouvernement et les collectivités en toute transparence, afin de les aider à mettre en oeuvre leurs décisions. Ces missions doivent s'effectuer au plus près de la réalité du terrain et nécessitent de travailler dans les régions, auprès des différents ministères, et de collaborer avec d'autres pays européens. En conséquence, il lui demande de surseoir à cette décision et d'engager sans plus tarder des consultations avec les différents partenaires. Il lui demande également de bien vouloir lui préciser sa vision de l'avenir de l'Insee et de la statistique publique.

#### Texte de la réponse

Le Président de la République a souhaité relancer une politique d'implantation d'emplois publics en région, en s'appuyant sur plusieurs principes : apporter de l'activité économique à des territoires qui en ont besoin, réduire le coût de gestion des administrations, en particulier en matière immobilière, réaliser des synergies permettant une meilleure efficacité et une meilleure efficience des services publics. Compte tenu de la restructuration des forces armées, il a souhaité que cette politique s'applique prioritairement à l'agglomération de Metz : la proximité de cette ville avec l'Office statistique européen ainsi que sa desserte TGV ont conduit le Gouvernement à retenir l'implantation de services statistiques publics en Moselle. Soucieux de préserver la qualité de la production du service statistique public, le Gouvernement a demandé à M. Jean-Pierre Duport, vice-président du Conseil national de l'information statistique, et à M. Jean-Philippe Cotis, directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques, de dessiner les contours d'un centre statistique implanté à Metz qui apporte une valeur ajoutée au fonctionnement des administrations en exploitant toutes les sources de synergies et crée dans cette ville un bassin d'emploi attractif pour les agents. Le Gouvernement vient de décider que le périmètre de ce centre serait celui décrit dans le rapport de MM. Duport et Cotis, remis au Premier ministre en décembre dernier. Le centre statistique de Metz sera structuré en quatre piliers : statistiques sociales et locales, produits de diffusion, ressources humaines, informatique. Il s'agira d'une implantation de près de 625 postes, dont 500 en provenance du service statistique public. Le Gouvernement veillera à y faciliter l'installation des agents. Convaincu de l'importance, pour le débat démocratique, d'une sphère statistique finale et diversifiée, qui permette d'éclairer les nombreuses questions économiques et sociétales sur lesquelles nos concitoyens

s'interrogent, le Gouvernement est très attentif à la qualité et à l'indépendance de la statistique publique. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Parlement a adopté en juillet dernier la loi de modernisation de l'économie, dont l'article 144 contient une affirmation forte de l'indépendance professionnelle des statisticiens publics.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Patrick Gille](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36441

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, industrie et emploi

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 2 décembre 2008, page 10332

**Réponse publiée le :** 5 mai 2009, page 4295